



FICHE INSCRIPTION 2023/2024

(1 par personne en MAJUSCULE SVP)

INSCRIPTION

RE-INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

GARCON

FILLE

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Tél : **PORTABLE** :/...../...../...../..... DOMICILE :/...../...../...../.....

Travail (ou autre, à préciser) :/...../...../...../.....

Adresse MAIL en majuscule :

Noms/prénoms des parents ou responsables légaux si enfant mineur :

POUR TOUS LES ADHERENTS :

ACTIVITE(S) / NOM ANIMATEUR	JOUR(S) / HORAIRE(S)	TARIF(S)
1)		
2)		
3)		
4)		
Sous-total activité		
Réduction famille (à partir de 3 activités dans la même famille) -8%		-
Sous-Total avec réduction		
Adhésion MJC 18€ individuelle/40€ famille/Ponctuelle 7€/autres MJC		+
Licence Arts Martiaux (Judo 41€/ Aikido Adulte dès 13 ans 38€/ Jujitsu 25€ enfants/adultes + passeport 10€ (pour nouveau licencié) sous réserve de modification		+
		-
TOTAL A PAYER		=

haute 
savoie
le Département

Le département de la haute Savoie, participe financièrement à votre adhésion, ce qui nous permet de maintenir des tarifs réduits.

REGLEMENT

Date de réception :

Date de remise d'encaissement	Mode de paiement	Montant	Chèque	Banque	Nom émetteur
1er					
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					

LE CERTIFICAT MEDICAL N'EST PLUS OBLIGATOIRE POUR LES ARTS MARTIAUX

Un questionnaire est à renseigner et en fonction du résultat un **CERTIFICAT MEDICAL** sera à remettre avant le **30 septembre 2023**

PROBLEME(S) EVENTUEL(S) DE SANTE (pour les mineurs) (Asthme, allergies, hyperactivité, etc.) Cette information est importante pour l'animateur en fonction de l'activité :

.....

AUTORISATION PARENTALE / POUR LES ENFANTS MINEURS :

Je soussigné(e) Madame/Monsieur mère, père, tuteur) :

- Autorise mon enfant à participer aux activités organisées par la MJC mentionnées dans cette fiche d'inscription
- Autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les dispositions jugées utiles en cas d'accident, d'urgence sanitaire ou médicale, cette autorisation incluant l'accord en cas d'hospitalisation d'urgence.

Personnes autorisées à récupérer l'enfant à la fin des cours.

POUR LES ADOS : Autorisation de sortie non accompagnée pour les mineurs (heures de sortie des activités permanentes) OUI NON

Si vous cochez « OUI », vous déchargez l'animateur et la MJC de toutes responsabilités.

RAPPEL : les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de cours des activités. Ils doivent être accompagnés jusqu'à la fin des heures de cours et être en présence d'un adulte jusqu'à l'arrivée de l'animateur. Les enfants doivent vous attendre dans les locaux à la fin du cours, sauf en cas d'autorisation de sortie signée par les parents pour les adolescents.

Envie de vous investir à la MJC ? Quelques heures ou plus ?

Devenez bénévole du conseil d'administration. Prenez contact avec le secrétariat.

Date : Le : à

SIGNATURE**Protection des données :**

Conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, nous vous informons que nous avons déclaré nos fichiers à la C.N.I.L. (commission Nationale Informatique et Libertés).

Nous vous informons que nous collectons des données personnelles : adresse, tel, adresse mèl, nécessaire au fonctionnement de l'association. Ces données seront conservées par l'association pendant 5 ans après le départ de l'adhérent.

Le responsable de la conservation est le président de l'association MJC.

Nous nous engageons à ce que les personnes qui fournissent des données nominatives nécessaires au fonctionnement de l'association aient un droit d'accès et de rectification sur ces données. Nous nous engageons également à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.

MJC Allinges – 37, rue du Crêt-Baron 74200 Allinges

Ouverture du secrétariat : Lundi – Jeudi 17h-19h – Mercredi 14h-17h30 – Samedi 9h-12h

04.50.26.55.11 – mjc-allinges@wanadoo.fr

Instagram: mjc_allinges / Facebook : Mjc Allinges